

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

ORDRE DE SERVICE

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux

Bureau de la santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Régis RAFFIN Tél. : 01 49 55 85 56/ 84.59 Réf. interne : FCO/Notes Service/070412 Teleprocedure NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/N2007-8103 Date: 25 avril 2007 Classement : SA 222 222

Date de mise en application : Immédiate Abroge et remplace : Sans objet Nombre d'annexes : 2 Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Fièvre Catarrhale Ovine – sortie de ruminants de la zone réglementée continentale française – procédure canalisée – Téléprocédure.

Bases juridiques :

- Directive 2000/75/CE du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton.

- Décision 2005/393/CE de la Commission du 23 mai 2005 concernant les zones de protection et de surveillance pour la fièvre catarrhale du mouton.

- Art L. 221-1 et R. 223-21 du code rural.

- Arrêté ministériel du 21/08/2001 modifié fixant les mesures techniques et financières de police sanitaire relative à la fièvre catarrhale du mouton.

Résumé :

Pour les bovins, la « Téléprocédure FCO » permet, via Internet, aux DDSV et aux VSCRA lors de la réalisation de la certification aux échanges de vérifier si un bovin a ou non séjourné dans une zone réglementée au regard de la fièvre catarrhale ovine (FCO).

Mots-clés : Fièvre catarrhale du mouton – contrôles – procédure canalisée – Téléprocédure

Destinataires			
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - DDSV/R – Services des affaires régionales	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA		

Pour prévenir les mouvements ultérieurs de ruminants issus des zones réglementées à destination de zones indemnes du sérotype BTV8 d'autres Etats Membres, une procédure canalisée a été mise en place nécessitant un contrôle documentaire contraignant.

Votre attention a été ainsi attirée à plusieurs reprises sur la vigilance nécessaire lors de ce contrôle sachant que :

- pour les bovins : la mention FCO n'est pas systématiquement apposée sur l'ASDA (cas notamment des animaux n'ayant transité que par des marchés ou des Centres de Rassemblement avant de partir à l'échange);
- pour les ovins, la boucle bleue est posée sur l'animal, mais la mention « zone FCO » ne figure pas sur le document de circulation accompagnant les animaux.

Toutes les listes et/ou ASDA d'animaux proposés aux échanges avec les Etats membres n'ayant pas donné leur accord pour la réception d'animaux provenant de zone réglementée FCO, doivent faire l'objet d'une attention particulière pour que :

- les animaux provenant des départements totalement inclus dans la zone réglementée française soient exclus des échanges intracommunautaires;
- les animaux provenant des départements partiellement inclus dans la zone FCO fassent l'objet d'une vérification supplémentaire afin que si cet examen met en évidence que l'exploitation de provenance des animaux est en zone réglementée, les animaux soient exclus des échanges intracommunautaires.

Le respect de ces exigences imposait jusqu'à présent un contrôle visuel de l'ensemble des listes et/ou ASDA concernées.

La procédure contraignante de contrôle visuel demeure pour les ovins et caprins. Pour les bovins, elle est remplacée par la mise à disposition d'une procédure informatique qui permet, via Internet, aux DDSV et aux VSCRA de vérifier lors de la réalisation de la certification aux échanges l'éligibilité des bovins concernés. Cette « téléprocédure » permet de s'assurer que le bovin n'a été détenu à aucun moment dans une exploitation de la zone réglementée pendant la période de restriction des mouvements liés à la FCO.

La mise en place de cette procédure de contrôle devra être effective dans les centres de rassemblement au plus tard le 21 mai 2007. Elle implique notamment qu'un poste informatique disposant d'un accès internet soit à disposition dans le centre de rassemblement, ou à proximité immédiate, lors de la réalisation de la certification aux échanges. Les centres de rassemblement ne bénéficiant pas d'un accès internet devront obligatoirement réaliser la procédure de certification directement à la DDSV.

La « Téléprocédure FCO » sera par ailleurs facilitée par la présence de lecteurs de code à barres de type douchette permettant de simuler une saisie clavier et de récupérer facilement le numéro d'identification du bovin à partir de l'ASDA ou du passeport. L'entrée manuelle des numéros d'identification reste cependant possible. L'ensemble des préconisations techniques sont précisées en annexe 1. La « Téléprocédure FCO » permet l'impression d'un « rapport de contrôle ». Le « rapport de contrôle » devra être intégré au dossier relatif au certificat sanitaire correspondant pour assurer la traçabilité du contrôle effectué.

Pour accéder à la « Téléprocédure FCO », il faut se connecter au site : <u>http://service.agriculture.gouv.fr/fco/faces/</u>.

Pour s'identifier, l'utilisateur tape successivement dans les champs prévus à cet effet un « nom d'utilisateur » et un « mot de passe ». Le nom d'utilisateur et le mot de passe seront adressés aux DDSV par courrier électronique. Les DDSV informeront les centres de rassemblement participant aux échanges intracommunautaires de la mise en place de cette téléprocédure en leur adressant : le nom d'utilisateur, le mot de passe et l'annexe sur les modalités d'utilisation.

Si les DDSV sont amenés à détecter une anomalie technique ou si une anomalie technique leur est signalée par un centre de rassemblement ou un VSCRA, cette anomalie sera décrite dans la fiche d'anomalie prévue en annexe 2 et envoyée par courriel à la boîte aux lettres SIGAL_ADMINISTRATION (<u>sigal_administration.dgal@agriculture.gouv.fr</u>). L'usage de cette boîte aux lettres étant uniquement interne à l'administration, elle ne doit être utilisée que par les DDSV.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté quant à l'application de cette instruction.

La directrice générale adjointe de l'alimentation CVO Monique ELOIT

Annexe 1 Modalités d'utilisation de la Téléprocédure FCO

La téléprocédure FCO permet de savoir si un bovin a ou non séjourné dans une zone réglementée au regard de la fièvre catarrhale ovine (FCO). Selon le cas, le vétérinaire sanitaire du centre de rassemblement pourra ou non faire figurer l'animal sur un certificat sanitaire aux échanges ou à l'exportation.

A partir d'une liste de bovins ou de codes à barres saisis dans le formulaire de demande, la téléprocédure indique pour chaque bovin son état vis-à-vis de la téléprocédure.

I. Préconisations techniques

La téléprocédure FCO est accessible à partir d'un navigateur Internet.

Les navigateurs recommandés pour l'usage de cette téléprocédure sont :

- Mozilla (à partir de la version 1.7.0);
- Internet Explorer (à partir de la version 5.5).

La téléprocédure utilise du code Javascript et affiche certains résultats dans des fenêtres pop-up.

Vous devez donc vous assurer que ces fonctionnalités sont autorisées par votre navigateur en vérifiant – et le cas échéant en corrigeant – le paramétrage de votre navigateur.

Rappel : Par défaut, normalement les navigateurs sont configurés avec les droits nécessaires pour le fonctionnement de la téléprocédure. Cette vérification de la configuration n'est nécessaire que si vous n'arrivez pas à accéder à la téléprocédure lors de votre première connexion ou si vous n'arrivez pas à afficher le rapport d'édition (configuration des fenêtres popup de votre navigateur).

A. Cas de Mozilla

 Activer JavaScript pour le navigateur : Menu 'Edition' > 'Préférences' > 'Avancées' > 'Scripts et plugins'



 Site autorisé pour l'ouverture de fenêtres pop-up : Menu 'Edition' > 'Préférences' > 'Confidentialité et sécurité' > 'Fenêtres popup'

Préférences	×	7	Sites Web autorisés 🛛 🗙
Catégorie	Fenêtres popup	and the second sec	Autoriser les popups pour les sites suivants :
Auparence Navigateur Historique -Langues -Applications -Nav. assistée -Recherche sur -Onglets -Téléchargement Comrier et Forums Confidentialité et -Cookies -Images Fenêtres popup Fenêtres popup	Fenêtres popup Stes autorisés Stes Stes autorisés Stes Stes		service.agriculture.gouv.fr Ajouter
quer sur le bout	on 'Site autorisés' et ajouter l'adresse	e 'service.agricul	ture.gouv.fr'
-Certificats -Validation	OK Annuler Aide		Enlever Tout enlever

 Vider la mémoire cache : Menu 'Edition' > 'Préférences' > 'Avancées' > 'Cache'

Préférences	X	
Catégorie	Cache	
Apparence Navigateur Historique Langues Applications Nav. assistée Recherche sur Int Onglets Téléchargement Compreseur Comfidentialité et Séc Confidentialité et Séc Scripts et plugins Navigation au davier Cache	Taile du cache Le cache gurde sur volte disque dur une copie des pages Web fréquemment visitées (en cliquant sur «Recharger », la page affichée sera toujours la dernière version). Çache : 50 Mo Vider je cache Répertoire du cache : El:Wessagene/guy, dubui gédfighind.ait Choisir un régistra durante Les fichiers du cache seront stockés dans un sous-répertoire nommé « Cache carbe le répertoire que vous spécifierez. Redémairez Mozilla pour que les changement doithit pris en compte. Compare la page dans le cache avec la page for due fais par session @ À chause fois que je consulte la page @ Une fois par session @ Jamais Préchargement des lens Préchargement des lens Préchargement des lens	Choisir l'option : 'A chaque fois que je consulte la page'
-Proxies -Protocole HTTP -Install. des logiciels -Souris -Système	Précharger les pages Web pendant les pauses du navigateur afin que les liens des pages utilisant cette fonction soient affichés plus rapidement. OK Annuler Ajde	

B. Cas d'Internet Explorer

 Activer JavaScript pour le navigateur : Menu 'Outils' > 'Options Internet' > 'Sécurité' > 'Internet' > 'Personnaliser le niveau'



 Site autorisé pour l'ouverture de fenêtres pop-up : Menu 'Outils' > 'Option internet' > 'Confidentialité'



Questions concernant le blocage des fenêtres publicitaires intempestives Fermer

 Vider la mémoire cache : Menu 'Outils' > 'Option Internet' > 'Général'

Options Internet	
Général Sécurité Confidentialité Connexions Programmes Avancés Page d'accuel Pour créer des onglets de page d'accuel, entrez une adresse par ligne. Intro//www.mcrosofit.com/dsap/red.r.dl?yrd=le8gyer=68ar-msrhome	Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique Image: Construction of the state of t
Onglets Onglets Oddfier la présentation des pages Web dans les onglets Apparence Cguleurs Langues Polices Accessignité	Déplacer le dossier Afficher les gbjets Afficher les fichiers Historique Spécifiez pendant combien de jours Internet Explorer doit garder la liste des sites visités. Jours pendant lesguels ces pages sont conservées : 20 +

Remarques

Le déplacement sur les zones de saisie se fait avec la touche tabulation.

Pour la saisie de codes à barres en série partir des ASDA ou des passeports avec une 'douchette', il est recommandé de configurer votre douchette pour qu'elle envoie un signal tabulation à la fin de chaque code à barres saisi (cf. manuel d'utilisation de la douchette – 'Ajouter un suffixe). Attention, ce changement de paramétrage peut avoir un impact dans le contexte des autres applications pour lesquelles vous utilisez le même lecteur de codes à barres.

II. Accès sécurisé :

Lors de la première connexion à un site sécurisé, le poste client doit installer les certificats associés. La téléprocédure étant sécurisée, il faut donc installer les certificats sur votre poste client. Pour installer un certificat, il faut autoriser votre navigateur à accéder à la téléprocédure et au site de certification du ministère. Pour cela, la sécurité du navigateur doit donc être paramétrée au niveau moyen.

La documentation sur la procédure d'installation des certificats est disponible sur le site de certification du ministère à l'adresse suivante : <u>https://igc.agriculture.gouv.fr/verif_certif.php</u>. Pour accéder à ce site, il faut au préalable que la sécurité du navigateur soit paramétrée au niveau moyen. A la connexion, une fenêtre d'alerte vous demandera d'accepter le certificat pour la cession en cours.

Pour la sécurité sous Internet explorer, il faut paramétrer le navigateur dans le menu 'Outils'/Options internet'

Pour 'internet' choisir un niveau de sécurité moyen :



Pour les 'Sites de confiance', cliquer sur le bouton 'Sites' et ajouter le site de la téléprocédure 'https://appli.agriculture.gouv.fr' :

Sites de confiance	×
Vous pouvez ajouter ou supprimer des sites Web dans cette zone. Tous les sites Web présents dans cette zone utiliseront les paramètres de sécurité de la zone.	
Ajouter ce site Web à la zone :	
https://appli.agriculture.gouv.fr Ajouter	
Sites Web :	
Exiger un serveur sécurisé (https:) pour tous les sites de cette zone	e
Fermer	

Options Internet	
Général Sécurité Confidentialité Contenu Connexions Programmes Avancés Cliquez sur une zone pour afficher ou modifier les paramètres de sécurité. Internet Intranet local Sites de confiance Sites de confiance	
Cette zone content les sites web auxqueis vous raites Cette zone comporte des sites Web. Niveau de sécurité pour cette zone Personnalisée	Sites de confiance
Paramètres personnalisés. - Pour modifier vos paramètres, cliquez sur Personnaliser le niveau. - Pour utiliser les paramètres recommandés, cliquez sur Niveau par défaut.	Ajouter ce site Web à la zone :
	Sites Web :
Personnaliser le niveau Niveau par défaut Rétablir toutes les zones au niveau par défaut	https://appli.agriculture.gouv.fr Supprimer
	Exiger un serveur sécurisé (https:) pour tous les sites de cette zone
OK Annuler Appliquer	Fermer

Le certificat à télécharger et à installer sur votre poste est le certificat "Autorité de Certification Racine : «Agriculture AC Racine»".

Ministère	e de l'Agriculture et de la Pêche
et de la pêche	, Agriculture
	55
	COMMENT VÉRIFIER UN CERTIFICAT ?
ACCUEIL O	Nous décrivons ici comment permettre à vos outils - navigateur, client de messagerie, etc de
L'«IGC AGRICULTURE» 👀	vérifier la validité des certificats émis par le MAP.
COMMENT VÉRIFIER UN O CERTIFICAT ?	Il vous faut pour cela - et une seule fois - importer les certificats des autorités de certification du MAP dans votre navigateur ou votre client de messagerie puis - régulièrement - contrôler la liste des certificats révoqués (liste des certificats invalidés par le MAP).
POLITIQUES DE O CERTIFICATION	Votre outil doit vous permettre ensuite lors de la récention d'un message ou d'un document signé
CADRE JURIDIQUE 🕥	de vérifier si la signature est valide ou pas.
DEMANDER UN O CERTIFICAT	1 - Importation des certificats des Autorités de Certification du MAP. Télécharger ce certificat pour l'installer
AEL : VALIDER UN O DOSSIER	Il vous faudra importer les certificats de :
	Autorité de Certification Racine : «Agriculture AC Racine»
	Autorité de Certification Agents : «Agriculture AC Agents»
	a 🕡 😜 Internet

Il est possible d'accepter un certificat définitivement ou seulement pour la session en cours.

Lors de la connexion, sous Internet Explorer version 6, si vous n'avez pas installé les certificats, le navigateur vous demande de les accepter pour la session. Il faut répondre oui au message suivant :

Alerte o	de sécurité 🛛 🔀		
P	Les informations que vous échangez avec ce site ne peuvent pas être consultées ou modifiées par d'autres utilisateurs. Cependant, un problème concernant le certificat de sécurité de ce site a été détecté.		
	Le certificat de sécurité a été émis par une société à laquelle vous n'avez pas choisi de faire confiance. Consultez le certificat pour décider si vous souhaitez faire confiance à l'autorité de certification.		
	La date du certificat de sécurité est valide.		
	Le certificat de sécurité a un nom valide qui correspond au nom de la page que vous essayez d'afficher.		
Voulez-vous continuer ?			
	Oui Non Afficher le certificat		

Lors de la connexion, sous Internet Explorer version 7, si vous n'avez pas installé les certificats, le navigateur vous demande de les accepter pour la session. Il faut cliquer sur le lien "Poursuivre avec ce site Web (non recommandé)" au message suivant :

🖉 Erreur de certificat : navigation bloquée - Microsoft Internet Explorer fourni par la DGAL			
🔆 💽 👻 🔊 https://appli.agriculture.gouv.fr/			
🛠 🔅 👻 🥵 Natixis : Investissement et Fi 🏈 Erreur de certificat : navi 🗙			
Le certificat de sécurité de ce site Web présente un problème.			
Le certificat de sécurité présenté par ce site Web n'a pas été émis par une autorité de certification approuvée.			
Les problèmes de certificat de sécurité peuvent indiquer une tentative de duperie ou d'interception des données que vous envoyez sur le serveur.			
Nous vous recommandons de fermer cette page Web et de quitter ce site.			
🧔 Cliquez ici pour fermer cette page Web.			
😵 Poursuivre avec ce site Web (non recommandé).			

Lors de la connexion, sous Mozilla, si vous n'avez pas installé les certificats, le navigateur vous demande de les accepter pour la session. Il faut répondre "accepter ce certificat temporairement pour la durée de la session" au message suivant :

Site We	b certifié par une autorité inconnue 🛛 🛛 🛛		
	Impossible de vérifier l'identité de appli.agriculture.gouv.fr comme un site de confiance.		
	Raisons possibles de cette erreur :		
	- Votre navigateur ne reconnaît pas l'autorité de certification qui a émis le certificat de ce site.		
	- Le certificat du site est incomplet à cause d'une mauvaise configuration du serveur.		
	 Vous êtes connecté à un site prétendant être appli.agriculture.gouv.fr, probablement pour obtenir vos informations confidentielles. 		
	Veuillez informer de ce problème l'administrateur de ce site.		
	Avant d'accepter ce certificat, vous devriez l'examiner soigneusement. Êtes-vous disposé à accepter ce certificat pour identifier le site Web appli.agriculture.gouv.fr ?		
	Examiner le certificat		
	 Accepter définitivement ce certificat 		
	 Accepter ce certificat temporairement pour la durée de la session 		
	🔘 Ne pas accepter ce certificat et ne pas se connecter à ce site Web		
	OK Annuler <u>A</u> ide		

Note : Toujours pour des raisons de sécurité, la téléprocédure sécurisée change régulièrement de certificats. Chaque fois que ce changement a lieu (grosso modo une fois par an), le même phénomène se produira et il conviendra bien entendu d'appliquer la même procédure.

III. Utilisation de la téléprocédure :

Pour y accéder, il faut se connecter au site :http://service.agriculture.gouv.fr/fco/faces/

Pour vous identifier, l'utilisateur tape successivement dans les champs prévus à cet effet son 'nom d'utilisateur et son mot de passe. Il 'clique' ensuite sur le lien 'Se connecter'.

ur EAP - Enterprise Authentication Portal - Microsoft Internet Explorer fourni par la DGAL			
Affichage Favoris Outils ?			
• 🕑 - 🖹 🙆 🏠 🔎 Rechercher 🐈 Favoris 🤣 😥 - 嫨 🐨 - 🔜 🎆 🖄			
://eap.agriculture.gouv.fr/cas/?service=http://service.agriculture.gouv.fr/fco/faces/			
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÉCHE PORTAIL D'AUTHENTIFICATION Taper ici le nom d'utilisateur			
IDENTIFICATION FCO : BIENVENUE SUR LE SYSTÈME D'AUTHENTIFICATION UNIQUE	E:		
Identifiant : et là le mot de passe ion			
Connexion Connexion.	ur et votre ur le		
Enfin cliquer sur le lien 'Connexion'			
O O O MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÈCHE	EAP V1.1		

Si la tentative de connexion à réussi, l'utilisateur accède à la page de présentation de la procédure



Dans le cas contraire, un message vous indique que la connexion a échoué :

Ministère de l'Agriculture et de la Péc MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LAPÉCHE PORTAIL D'AUTHENTIFICATION	che
IDENTIFICATION FCO : Identifiant : Mot de passe : Connexion	BIENVENUE SUR LE SYSTÈME D'AUTHENTIFICATION UNIQUE : Désolé, l'authentification a échoué : • vous avez saisi un nom d'utilisateur ou un mot de passe invalide, • ou votre compte est désactivé Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton Connexion.
. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	EAP VI

Au bout de 3 mauvaises saisie le message suivant apparaît :

« Le nombre maximal de tentatives de connection est atteint ! »

Il suffit de fermer le navigateur et de le ré-ouvrir.

Une fois identifié, l'utilisateur clique sur le lien 'Accès à la téléprocédure FCO'.



A partir du formulaire de demande, l'utilisateur saisit **les numéros des bovins**, soit manuellement, soit par lecture du code à barres de l'ASDA ou du passeport bovin. Le formulaire présente par défaut 10 bovins, mais il est possible d'ajouter des lignes par tranches de 1, 10, 50 ou 100 lignes au choix. Lorsque la saisie des numéros de bovins est terminée, il suffit de cliquer sur bouton 'Soumettre la demander'. Pour passer d'une ligne à l'autre après la lecture du code barre ou la saisie d'un numéro, il faut presser sur la touche 'TABULATION' de votre clavier (et non sur la touche 'ENTREE').

MINISTÈRE DE L En la Vein France Réferences	L'AGRICULTURE E	
MINISTÈRE DE L'ACRICULTURE ET DE LA PÉCHE Téléprocédu	ıre Fièvre Catarrhale Ovine	Accueil Déconnecter
<u>Accueil</u> > <u>Formulaire demande</u>		
Saisir les numéros des bovin (ou codes barres)	nde ovin 📭 Ajouter 10 bovins 🖪 Ajouter 50 bovins 🕞 Ajouter 100 bovins	
	Formulaire demande	
		- 1
(P) Ajouter	r un bovin P Ajouter 10 bovins P Ajouter 50 bovins P Ajouter 100 bovins Cliquer sur 'Soume (Soumettre une demande' pour land	ttre une cer la procédure.

La téléprocédure renvoie le résultat de la recherche dans un tableau qui contient trois colonnes :

- Colonne 1 : le code saisi par l'utilisateur ;
- Colonne 2 : le numéro du bovin trouvé dans SIGAL ;
- Colonne 3 : la situation du bovin vis-à-vis de la FCO.

Vous avez la possibilité de filtrer les résultats sur la colonne commentaire.

Par défaut le filtre est positionné sur « indifférent » pour afficher l'intégralité de la demande et la liste présentée est triée par ordre croissant du commentaire (soit Bovin inconnu, Zone FCO, Zone Indemne).

	AGRICULTURE E			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PRCHE Téléprocédur	re Fièvre Catarrhale Ovine			
Accueil > Formulaire demande > L	istes des bovins contrôlés (8)			
L'enregistrement s'est bien passé	ŝ			
	Commentaire Indifférent Rechercher Eistes des bovins contrôlés Bovin inconnu : Bovin inconnu dans la base BDNI Zone FC0 : zone géographique globale autour d'un foyer de FC0 telle que définie pa Zone Indemne : Zone géographique indemne de foyers de FC0	ar l'arrêté du 21 aoû	t 2001	
	Code barre	N° Bovin	Commentaire	
	FR000000000	FR0000000000	Bovin inconnu	
	FR0200917120 1252525140420012010228499914011096000022855161	FR0200917120	Zone FCO	
	FR1406521735 1393966051220062011401105614011096000022576305	FR1406521735	Zone Indemne	
	<u>Rapport d'eligibilite aux echanges.</u> P <u>Soumettre une nouvelle liste</u>			
	3 élément(s) présenté(s) par 20.		[1]	
MINISTÈRE DE L'AGRIC	CULTURE ET DE LA PÊCHE			

Vous pouvez ensuite faire un filtre sur le commentaire qui vous intéresse par exemple Zone FCO. Attention les minuscules et les majuscules doivent être respectées !

Accueil > Formulaire demande > Listes des bovins contrôlés (8)		
Rechercher Listes des bovins contrôlés Bovin inconnu : Bovin inconnu dans la base BDNI Zone FCO : Zone géographique globale autour d'un foyer de FCO telle que définie ; Zone Indemne : Zone géographique indemne de foyers de FCO	ar l'arrêté du 21 août	2001
Code barre FR0200917120 1252525140420012010228499914011096000022855161 Rapport d'eligibilite aux echanges. P Soumetire une nouvelle liste	N° Bovin FR0200917120	Commentaire Zone FCO
1 élément(s) présenté(s) par 20.		[1]
CONTRACTOR DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE		

<u>IMPORTANT :</u> A partir du formulaire de résultat, en cliquant sur le lien 'Rapport d'éligibilité aux échanges', l'utilisateur imprime un rapport de contrôle qu'il intègre au dossier relatif au certificat sanitaire correspondant pour assurer la traçabilité du contrôle qu'il a effectué.

	e	Rapport d'eligibilite au	ix echanges.	Soumettre une nouvelle liste
Cli	quer sur ce lien pour in	nprimer le rapport de	contrôle	
Pages	ister une copie 📄 🍋 🖗 Rechercher 📝	<mark>")]⊾ Séctioner ⊯ Q - [] [</mark> Télép Rapport d'é	e IIII e Procédure FC	ଞ ଜ O anges
	Date d'édition du	28/03/07 18:42		
	N° Bovin	Commentaire *		
	FR000000000	Bovin inconnu		
8	FR0200917120	Zone FCO		
Plèces joint-	FR1406521735	Zone Indemne		

Pour soumettre une nouvelle liste de bovins à un contrôle il suffit de cliquer sur le bouton « soumettre une nouvelle liste » et un formulaire de saisie vierge s'affiche.

* * * * *

Annexe 2

FICHE ANOMALIE FCO

Organisme : Personne à contacter : Téléphone : Adresse E-Mail Date anomalie :		
Nom et version du navigateur	Internet Explorer V 7.0	
Résolution de l'écran	800*600	
Description de l'anomalie	Message d'erreur lors de la soumission de la demande	
Nom de la page	Le dernier élément du fil d'Ariane (Accueil > Formulaire de demande)	
Pièces jointes	OUI X NON	
Comment est il survenu ? (décrire les étapes)	Exemple de reproduction de bug : - Accès au formulaire de demande - Validation (bouton soumettre la demande) - Accès à la liste des bovin contrôlés - Edition d'un rapport (bouton Rapport d'éligibilité aux échanges) - Message d'erreur	
Anomalie reproduite plusieurs fois	OUI X NON	
Commentaires		
Système d'exploitation	Windows NT4 Windows 2000 X Windows XP Autres :	

COPIES D'ÉCRAN ENTIERES (RECOMMANDÉ) :